

PRÉAMBULE

La société **ITV STUDIOS FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 868.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 519 024 442, dont le siège social est situé au 8 rue Heyrault – 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après dénommée « **ITVSF** ») recherche des personnes célibataires déterminées à trouver le véritable amour à travers une expérience sociale unique, que ITVSF envisage d'organiser et de produire, provisoirement ou définitivement intitulée « **LOVE EXPERIENCE** » – **SAISON 2** (ci-après dénommée « **l'Expérience** »), qui fera l'objet, en cas d'aboutissement du projet, d'une captation audiovisuelle donnant lieu à un programme audiovisuel (en ce compris toute série d'épisodes, déclinaisons et/ou contenus dédiés et/ou dérivés en lien avec le programme) (le tout, ci-après dénommé « **l'Émission** »), adapté d'un format original dont les droits d'adaptation et d'exploitation sont détenus par Netflix Worldwide Entertainment, LLC et/ou toute autre société du groupe Netflix (ci-après dénommé « **l'Éditeur** ») et destiné notamment à être communiqué au public sur les services de médias audiovisuels à la demande de l'Éditeur et plus généralement sur tout service de communication au public par voie électronique, en France et à l'étranger.

À cette occasion, ITVSF organise un casting (ci-après dénommé « **l'Appel à Candidatures** ») à destination des personnes physiques désireuses de participer à l'Expérience, lequel est opéré par ITVSF conjointement avec ses partenaires et prestataires, dont l'Éditeur et la société **AGENCE ORIGINES** (ci-après dénommée « **l'Agence Origines** »).

Le présent règlement (ci-après dénommé le « **Règlement** ») a vocation à régir l'Appel à Candidatures de l'Expérience.

L'inscription à l'Appel à Candidatures emporte l'acceptation sans réserve des termes du présent Règlement par les personnes y répondant.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'APPEL À CANDIDATURES

L'Appel à Candidatures en vue de participer à l'Expérience est ouvert exclusivement aux **personnes physiques** qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- être âgé(e) d'au moins 18 (dix-huit) ans à la date de participation à l'Appel à Candidatures ;
- ne pas être marié(e) civilement, lié(e) par un pacte civil de solidarité (PACS) ou en couple à la date de participation à l'Appel à Candidatures et, le cas échéant, à la date de début de l'Expérience, compte-tenu du concept de cette dernière ;
- être citoyen(ne) de l'espace économique européen ou suisse et/ou titulaire d'un titre de séjour et/ou disposer du droit de résider et/ou séjourner légalement en France de façon régulière au jour de la participation à l'Appel à Candidatures et, le cas échéant, pour toute la durée de l'Expérience ;
- avoir la capacité, au sens du droit civil français, de se marier civilement à la date de participation à l'Appel à Candidatures et, le cas échéant, à la date de début de l'Expérience, compte-tenu du concept de cette dernière ;
- pouvoir voyager dans le monde entier, et en tout état de cause dans les lieux/pays où se dérouleraient tout ou partie de l'Expérience, en étant titulaire d'un passeport français ou européen ou de tout autre titre équivalent en cours de validité et, le cas échéant, être éligible à l'obtention d'un visa si nécessaire ;
- disposer, en cas de sélection à l'Expérience, du droit de conclure en France un contrat de travail valable conformément à la législation applicable ;
- ne pas être membre du personnel ou membre de la famille (entendue comme un même foyer fiscal) d'un membre du personnel de ITVSF et/ou de l'Éditeur (soit pour les besoins du présent Règlement, tout diffuseur établi en France et/ou relevant de la compétence de la France et/ou visant la France) et/ou d'un de leurs prestataires ou partenaires intervenant dans le cadre de l'Appel à Candidatures et/ou de l'Expérience et/ou de l'Émission (dont l'Agence Origines), ce à compter du lancement de l'Appel à Candidatures et jusqu'à la fin de l'Expérience ;
- de façon générale, ne pas collaborer à l'organisation/la production de l'Appel à Candidatures et/ou de l'Expérience et/ou de l'Émission ;
- ne pas être lié(e) par un contrat, une obligation orale ou écrite, une disposition (réglementaire, statutaire, etc.) liée à ses fonctions ou à son activité professionnelle et dont il résulterait l'impossibilité de participer à l'Appel à Candidatures et/ou, en cas de sélection à l'Expérience et à l'Émission, d'autoriser ITVSF, l'Éditeur et leurs cessionnaires à exploiter les attributs de sa personnalité (notamment l'image, la voix, le nom, le prénom, etc.) et/ou des informations sur sa vie privée ;
- être libre et disponible afin de participer aux différentes étapes de l'Appel à Candidatures et/ou, le cas échéant, de l'Expérience ;
- être titulaire d'un casier judiciaire vierge et n'avoir jamais fait l'objet et/ou ne pas faire l'objet de mise en examen et/ou de condamnation judiciaire pénale, compte-tenu du respect par ITVSF des lois, règlements applicables et de ses engagements vis-à-vis de l'Éditeur ;
- comprendre et parler couramment le français.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures autorisent toutes vérifications concernant, notamment, leur identité, leur domicile, leur présence en ligne (notamment pages personnelles sur les réseaux sociaux), outre celles relatives aux conditions fixées ci-dessus. Si l'une des informations communiquées par les personnes répondant à l'Appel à Candidatures venait à être modifiée, l'intéressé(e) s'engage à en faire part, sans délai, à ITVSF et également à avertir ITVSF si un événement ayant un lien avec l'une des informations communiquées survenait ou devait survenir ainsi que tout événement passé ou futur qui pourrait, le cas échéant, affecter de manière directe ou indirecte

sa participation à l'Appel à Candidatures. Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner un préjudice pour ITVSF et l'Éditeur, et ainsi pourra entraîner notamment le rejet ou la suspension de la candidature de l'intéressé(e) à l'Appel à Candidatures.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures garantissent qu'elles sont majeures et qu'elles ne font pas l'objet d'une mesure de protection juridique affectant leur capacité à participer à l'Expérience et à l'Émission.

En cas de manquement au présent Règlement et/ou de fausse déclaration, ITVSF et l'Éditeur prendront toute décision qu'ils estimeront adaptée, notamment, mais sans s'y limiter en rappelant à la personne concernée les règles de sélection et lui demandant de s'y conformer dans les plus brefs délais et/ou en rejetant sa candidature.

Il est rappelé à toutes fins utiles que les personnes sélectionnées pour participer effectivement à l'Expérience devront satisfaire et accepter les conditions et les modalités de participation à l'Expérience qui leurs seront présentées par ITVSF et l'Éditeur, et accepter et signer tous les documents nécessaires pour permettre leur participation effective à l'Expérience.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

2.1 Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures devront renseigner le formulaire mis en ligne à cet effet sur le site dédié accessible à l'adresse suivante : <https://shortaudition.net/Love-experience> (ci-après le « Site ») et, le cas échéant, joindre tout élément nécessaire à leur candidature dans les délais qui seront communiqués par ITVSF et l'Éditeur.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures à partir d'un autre moyen que le Site, devront suivre les indications données par ITVSF et renseigner/fournir tout élément demandé par ITVSF nécessaire à leur candidature.

2.2 À partir de l'ensemble des éléments ainsi fournis, ITVSF et l'Éditeur sélectionneront de manière souveraine, tout au long des étapes de pré-sélections, les profils qu'ils jugeront les plus adaptés au regard des modalités de l'Expérience.

Il est ainsi précisé que des étapes intermédiaires de (pré-)sélection pourront être organisées par ITVSF et l'Éditeur, ce à leur seule discrétion, jusqu'à la sélection définitive des participants à l'Expérience.

Ainsi, il est rappelé que la participation à l'Appel à Candidatures n'est qu'une étape de pré-sélection. Seules les personnes définitivement sélectionnées par ITVSF et l'Éditeur pourront participer à l'Expérience.

2.3 Les personnes ainsi sélectionnées pour participer à l'Expérience seront averties par ITVSF et invitées à confirmer leur souhait de participer à l'Expérience.

En cas d'impossibilité pour l'une quelconque des personnes ainsi présélectionnées de participer à la suite des sélections à l'Expérience et/ou à l'Expérience elle-même, elle ne pourra aucunement être remplacée par un tiers, toute participation étant strictement personnelle.

L'Expérience faisant l'objet d'un programme audiovisuel, il est rappelé que la participation à l'Expérience implique l'enregistrement et la diffusion de l'image, de la voix, d'autres attributs de la personnalité ainsi que d'éléments relatifs à la vie privée des participants dans le cadre du programme audiovisuel relatant l'Expérience, ce dans le monde entier et pendant la durée d'exploitation dudit programme, impliquant l'autorisation et/ou la cession par les participants des droits nécessaires à ITVSF et à l'Éditeur.

2.4 Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures sont libres de se rétracter à tout moment durant l'Appel à Candidatures.

2.5 Il est précisé à toutes fins utiles que ITVSF et l'Éditeur, parallèlement au présent Appel à Candidatures, pourront sélectionner les participants à l'Expérience par tout autre moyen, de façon directe et indirecte, ce à leur seule discrétion.

ARTICLE 3 : TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures sont informées qu'en vue de la prise en compte de leur participation à l'Appel à Candidatures et dans le cadre de l'Autorisation de fixation et d'exploitation, des informations les concernant, nommées « **Données Personnelles** », en ce compris des données dites sensibles relatives à leur orientation sexuelle, leurs opinions politiques, leurs convictions religieuses, leur vie sentimentale et sexuelle, sont collectées, stockées et traitées par ITVSF ainsi que ses partenaires et/ou prestataires, conformément à la Politique de confidentialité de ITVSF (ci-après la « **Politique de confidentialité** ») accessible à l'adresse : <https://itvstudiosfrance.fr/wp-content/uploads/2019/11/15-POLITIQUE-CONFIDENTIALITE-V.Clean-011019.pdf>.

Il est précisé que cette Politique de confidentialité présente (i) la façon dont ITVSF traite les Données Personnelles et (ii) l'ensemble des droits dont chaque personne dispose à l'égard de ses Données Personnelles.

Chaque personne répondant à l'Appel à Candidatures est ainsi informée que ses Données Personnelles sont collectées, stockées et traitées en France et font l'objet de transferts à l'Éditeur, à des partenaires, prestataires (dont l'Agence Origines) et/ou entités du groupe auquel ITVSF appartient, y compris situés hors de France, et ce, dans les conditions prévues par la Politique de confidentialité laquelle se conforme aux exigences légales en vigueur en la matière.

À cet égard, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures sont informées que leurs Données Personnelles seront notamment partagées avec l'Éditeur, et sont en conséquence invitées à consulter l'avis de confidentialité de l'Éditeur à l'adresse suivante :

Il est en outre rappelé qu'en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque personne dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité de ses Données Personnelles, des droits de s'opposer ou de solliciter la limitation de leur traitement ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses Données Personnelles en cas de décès.

Ces droits peuvent être exercés :

- par courrier à : ITV Studios France – Direction juridique – 8 rue Heyrault – 92100 Boulogne-Billancourt ;
- par courriel à : mesdonnees@itv.com.

Chaque personne répondant à l'Appel à Candidatures est également informée qu'elle dispose du droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ DE ITVSF ET DE L'ÉDITEUR

ITVSF et l'Éditeur ne souscrivent à l'égard des personnes répondant à l'Appel à Candidatures aucune obligation de sélectionner ces dernières pour l'Expérience, ni d'organiser, produire, réaliser et/ou diffuser l'Expérience et/ou l'Émission, en tout ou partie, ITVSF et/ou l'Éditeur ne pouvant être inquiétés à cet égard.

ITVSF et l'Éditeur ne sauraient être responsables en cas de survenance de :

- tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure ;
- tout fait d'un tiers et/ou faute d'une personne répondant à l'Appel à Candidatures causant un préjudice à un tiers ou à lui-même ;
- tout fait d'une personne répondant à l'Appel à Candidatures s'inscrivant en contradiction avec les règles issues des présentes et de ses avenants éventuels et/ou perturbant le bon déroulement et/ou l'intégrité de l'Appel à Candidatures ;
- toute défaillance technique, logistique et/ou matérielle ;
- tout dommage causé aux équipements informatiques des personnes répondant à l'Appel à Candidatures.

Chaque personne répondant à l'Appel à Candidatures devra s'assurer, avant sa participation à l'Appel à Candidatures, que cette candidature ne contrevient pas et ne porte pas préjudice aux droits de tiers. Chacun assumera, à cet égard, toutes les conséquences de ses choix et décisions.

ITVSF et l'Éditeur tiennent néanmoins à informer les personnes répondant à l'Appel à Candidatures qui le reconnaissent et l'acceptent :

- qu'elles peuvent être exposées à de fortes émotions, compte tenu de la nature et des étapes de l'Appel à Candidatures et, le cas échéant, de l'Expérience ; à ce titre, ITVSF et l'Éditeur invitent les personnes présentant une hypersensibilité au stress ou d'autres problèmes de santé que la participation à l'Appel à Candidatures et/ou à l'Expérience pourrai(en)t aggraver ou accentuer à y renoncer ;
- du caractère imprévisible de certains événements liés notamment à la nature même de l'Expérience ;
- que leur participation, le cas échéant, à l'Expérience et, par conséquent, leur éventuelle exposition médiatique pourrait avoir des effets directs ou indirects, notamment sur les plans personnel, professionnel et/ou psychologique, et pourrait entraîner, notamment de la part de (télé)spectateurs et/ou de médias et/ou d'internautes, des commentaires de toute nature, y compris négatifs, etc.

ITVSF, l'Éditeur et/ou leurs partenaires et prestataires ne garantissent pas que l'Appel à Candidatures fonctionnent sans interruption, défaillance, dysfonctionnement, ni en l'absence d'erreurs informatiques ou autres, ni que les défauts constatés seront corrigés, ce que les personnes répondant à l'Appel à Candidatures reconnaissent expressément. Pour plus d'informations, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures sont invitées à prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Site.

En cas de contradiction entre les dispositions du présent Règlement et tout message et/ou toute information quelconque relative à l'Appel à Candidatures, les dispositions des présentes prévaudront.

ARTICLE 5 : STIPULATIONS GÉNÉRALES

5.1 Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures ayant fraudé ou tenté de le faire perdront immédiatement et sans recours possible tout droit de participer à l'Appel à Candidatures et/ou à l'Expérience.

ITVSF et l'Éditeur ne sauraient encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des personnes répondant à l'Appel à Candidatures du fait des fraudes éventuellement commises.

5.2 La participation à l'Appel à Candidatures est gratuite.

Néanmoins, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures prendront exclusivement à leur charge les éventuels frais générés par leur candidature (y compris, par exemple, frais de connexion à Internet).

La participation à l'Appel à Candidatures est strictement volontaire et ne saurait entraîner aucune forme quelconque de rémunération et/ou d'indemnisation.

5.3 D'une manière générale, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures s'engagent à ne pas tenir des propos et/ou avoir un

comportement contraire à l'honneur, à la morale et aux bonnes mœurs et respecter toute législation applicable et tout principe d'ordre public.

ARTICLE 6 : AUTORISATION D'EXPLOITATION

6.1 Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures reconnaissent et acceptent qu'elles sont seules et uniques responsables des photos, vidéos, informations biographiques et/ou tous autres contenus (ci-après ensemble les « **Éléments** ») qu'elles communiquent volontairement à l'occasion de leur participation à l'Appel à Candidatures.

6.2 Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures déclarent et garantissent, sans réserve, qu'elles disposent de tous les droits, licences, consentements et autorisations de la part de tous tiers permettant l'exploitation paisible par ITVSF, l'Éditeur et leurs cessionnaires des Éléments dans les conditions envisagées aux présentes. Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures s'engagent à ne pas soumettre à ITVSF et à l'Éditeur des Éléments sur lesquels des tiers pourraient détenir des droits, en ce compris droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée et droit à l'image ; ou à avoir obtenu l'ensemble des autorisations et accords nécessaires préalablement à ladite soumission.

En conséquence, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures s'engagent à ne pas adresser à ITVSF et à l'Éditeur des Éléments qui porteraient atteinte aux droits de tiers. Dans un tel cas et si ITVSF et l'Éditeur en ont connaissance, ils auront alors la possibilité de disqualifier la personne concernée de l'Appel à Candidatures.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures ne devront pas faire parvenir à ITVSF et à l'Éditeur des Éléments de nature publicitaire ou promotionnelle, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, violents, racistes, révisionnistes, faisant l'apologie de crimes, injurieux ou grossiers, contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur. Dans un tel cas et si ITVSF et l'Éditeur en ont connaissance, ils auront alors la possibilité de disqualifier la personne concernée de l'Appel à Candidatures.

6.3 La participation à l'Appel à Candidatures emporte l'acceptation des présentes par les personnes y répondant et l'autorisation pour ITVSF, l'Éditeur et/ou leurs cessionnaires, d'exploiter les Éléments, à titre gracieux, en tout ou partie, sur tous supports, par tous moyens d'exploitation et en tous formats, connus ou inconnus à ce jour, pour les besoins du traitement des candidatures, et en cas de sélection définitive pour participer à l'Expérience, dans le cadre de l'Émission, selon les termes de l'Autorisation de fixation et d'exploitation annexée aux présentes.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures s'engagent à conserver une confidentialité absolue quant à leur participation à l'Appel à Candidatures, au processus et aux étapes de (pré-)sélection des participants à l'Expérience, notamment quant à la nature et au contenu de tous documents qui leur seraient éventuellement transmis d'une manière directe ou indirecte, et plus généralement concernant toutes informations relatives à l'Appel à Candidatures et/ou à l'Expérience auxquelles elles pourraient avoir accès ou qui leur seraient communiquées ou portées à leur connaissance sous quelque forme que ce soit, par écrit ou par oral.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures reconnaissent avoir conscience que, eu égard au concept de l'Expérience, tout manquement à l'obligation de confidentialité susvisée peut porter préjudice à ITVSF et/ou à l'Éditeur, et être de ce fait susceptible d'engager leur responsabilité ainsi que de conduire au rejet de leur candidature de l'Appel à Candidatures.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

ITVSF et l'Éditeur se réservent la possibilité d'apporter des aménagements à l'organisation de l'Appel à Candidatures et de modifier le présent Règlement en cas de besoin, ainsi que de prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles dans l'application et l'interprétation du Règlement sans préavis ni obligation de motiver leur décision et sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

ITVSF et l'Éditeur se réservent la faculté, à tout moment, de plein droit, sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre l'Appel à Candidatures, de le proroger, de l'écourter, de le modifier, de modifier les moyens permettant de candidater à l'Appel à Candidatures, de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de ITVSF et/ou de l'Éditeur ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les personnes répondant à l'Appel à Candidatures ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Toute modification substantielle du présent Règlement fera l'objet d'un avenant déposé auprès de la SCP SIMONIN, LE MAREC et GUERRIER, Commissaires de justice associés, 92 rue de la Victoire – 75009 Paris.

En cas de situation non envisagée dans le cadre des présentes, ITVSF et l'Éditeur décideront seuls de la décision à prendre.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'un accord amiable que les parties s'engagent à rechercher en priorité, tout litige sera soumis au tribunal français territorialement compétent, le Règlement étant soumis à la loi française.

ARTICLE 10 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de la SCP SIMONIN, LE MAREC et GUERRIER, Commissaires de justice associés, 92 rue de la Victoire – 75009 Paris.

**ANNEXE N°1 – APPEL À CANDIDATURES : AUTORISATION DE FIXATION ET D'EXPLOITATION
« LOVE EXPERIENCE » – SAISON 2**

La société **ITV STUDIOS FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 868.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 519 024 442, dont le siège social est situé au 8 rue Heyrault – 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après dénommée « **ITVSF** ») recherche des personnes célibataires déterminées à trouver le véritable amour à travers une expérience sociale unique, que ITVSF envisage d'organiser et de produire, provisoirement ou définitivement intitulée « **LOVE EXPERIENCE** » – **SAISON 2** (ci-après dénommée « **l'Expérience** »), qui fera l'objet, en cas d'aboutissement du projet, d'une captation audiovisuelle donnant lieu à un programme audiovisuel (en ce compris toute série d'épisodes, déclinaisons et/ou contenus dédiés et/ou dérivés en lien avec le programme) (ci-après dénommé « **l'Émission** »), adapté d'un format original dont les droits d'adaptation et d'exploitation sont détenus par Netflix Worldwide Entertainment, LLC et/ou toute autre société du groupe Netflix (ci-après dénommé « **l'Éditeur** ») et destiné notamment à être communiqué au public sur les services de médias audiovisuels à la demande de l'Éditeur et plus généralement sur tout service de communication au public par voie électronique, en France et à l'étranger.

À cette occasion, ITVSF organise un casting (ci-après dénommé « **l'Appel à Candidatures** ») à destination des personnes physiques désireuses de participer à l'Expérience, lequel est opéré par ITVSF conjointement avec ses partenaires et prestataires, dont l'Éditeur et la société **AGENCE ORIGINES**.

Il est rappelé que la participation à l'Appel à Candidatures emporte acceptation du Règlement de l'Appel à Candidatures.

ÉTENDUE DE L'AUTORISATION

Je reconnais avoir été informé(e) et déclare accepter expressément et sans réserve qu'en participant à l'Appel à Candidatures, j'autorise, par la présente, ITVSF, l'Éditeur et leurs cessionnaires à exploiter, notamment à enregistrer, fixer, reproduire et représenter, par tous moyens et procédés d'exploitation, notamment audiovisuelle, photographique, sonore etc. et sur tous supports, les attributs de ma personnalité (y compris mais sans s'y limiter mon image, mon apparence, ma voix, mon nom, mon prénom, mon pseudonyme le cas échéant), les informations (y compris relevant de ma vie privée) que j'aurais volontairement communiquées à ITVSF et à l'Éditeur, les contenus que j'aurais téléchargés sur le site dédié (documents, photographies, vidéos, etc.) ou fournis ultérieurement dans le cadre de l'Appel à Candidatures ainsi que mes prestations et interventions, individuellement ou en association avec d'autres personnes, le tout (ci-après les « **Éléments** ») ensemble et/ou séparément et ce, au fur et à mesure de mon éventuelle participation aux différentes étapes de (pré-)sélection de l'Expérience, quelles qu'en soient les modalités (formulaire, entretien téléphonique, visioconférence, rendez-vous, etc.). Je reconnais donner cette autorisation à ITVSF, à l'Éditeur et à leurs cessionnaires.

Pour les besoins de la sélection des participants à l'Expérience, j'autorise ITVSF à communiquer les Éléments, en totalité ou par extrait, à l'occasion de leur présentation à l'Éditeur et/ou, en tant que de besoin, à toute société impliquée dans la préparation ou la production de l'Expérience ou de l'Émission.

En outre, je reconnais et accepte expressément qu'en cas de sélection à l'Expérience, tout ou partie des Éléments pourront être exploités dans le cadre de l'Émission et que tous les enregistrements et captations des attributs de ma personnalité et/ou mes interviews et/ou ma participation aux étapes de (pré-)sélection de l'Expérience, dans le cadre visé ci-dessus, ce incluant également toutes images, photographies, vidéos et informations que j'aurais pu fournir à ces différentes occasions, puissent être insérés dans l'Expérience et/ou l'Émission.

Cette autorisation, concédée à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée initiale de 5 (cinq) ans à compter de la participation à l'Appel à Candidatures, automatiquement prorogée à toute la durée des droits de propriété intellectuelle attachés à l'Émission en vertu de la loi applicable et des conventions internationales (en ce compris toute extension ou prolongation) en cas de sélection définitive pour participer à l'Expérience, couvre, notamment, la possibilité d'exploiter les Éléments, en intégralité ou par extrait le cas échéant, les images et le son ensemble ou séparément, par tous moyens de diffusion et/ou d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, et sans que cette liste ne soit limitative, notamment par :

- toutes exploitations linéaires, en intégralité ou par extraits, des Éléments et/ou de l'Émission et ses suites éventuelles, que ce soit en direct ou en différé et/ou en simultané intégral, par tous moyens de communication au public existants ou à venir, en accès gratuit ou payant, avec tout traitement de l'image et/ou du son, notamment mais sans s'y limiter, par tous réseaux et/ou services de communication électronique, dont tous services de communication au public en ligne, tous services de télévision, y compris télévision interactive, télévision payante ou non, par abonnement ou non, par tous services et/ou moyens de communication au public existants ou à venir, ce, par tous procédés (télédiffusion par voie hertzienne terrestre, en numérique ou en analogique, en ce compris télévision mobile personnelle telle que DVB-H ou T-DMB, distribution par câble, satellite, réseaux téléphoniques tels que xDSL, etc.), à destination de tous terminaux de réception, fixe ou mobile, connus ou inconnus à ce jour ;
- toutes exploitations non linéaires, en intégralité ou par extraits, des Éléments et/ou de l'Émission et de ses suites éventuelles, par tous réseaux et/ou tous services de communication au public en ligne, y compris au moyen d'un lecteur portable, notamment mais sans limitation, via Internet, services de communication au public en ligne, plateformes de partage de contenus en ligne, services de médias audiovisuels à la demande (notamment en vidéo à la demande (SVOD, AVOD, TVOD) et assimilés, en télévision de rattrapage ou « Catch' Up TV », en pré-visionnage ou « Preview », sur des chaînes FAST, sur des chaînes interactives, en podcasts) quels qu'en soient les procédés et moyens, en accès gratuit ou payant, à destination de tout terminal de réception fixe ou mobile y compris les terminaux de salon connectés, connus ou inconnus à ce jour, quelles que soient les conditions de fourniture au public, ce tant à titre promotionnel que commercial ;

- toutes exploitations commerciales et/ou promotionnelles de tout ou partie des Éléments et/ou de l'Émission et ses suites éventuelles, sur tous supports vidéographiques connus ou inconnus à ce jour (vidéocassette, DVD, DVD-ROM, disque Blu-ray, vidéodisque, etc.) ainsi que toutes les évolutions de ces supports ;
- toutes exploitations de l'Émission dans les secteurs institutionnels (vidéothèques, musées, écoles, ambassades, etc.) et les circuits fermés de distribution (hôtels, avions, hôpitaux, etc.) ;
- toutes exploitations de tout ou partie des Éléments et/ou de l'Émission et ses suites éventuelles aux fins de réalisation et de diffusion de bandes annonces, de génériques, de best of, de bêtisier, de making of de l'Émission et/ou de documentaires en lien et/ou dérivés de l'Émission et/ou de son tournage et de manière générale dans tout autre programme audiovisuel ;
- toutes exploitations promotionnelles des Éléments et/ou de l'Émission et ses suites éventuelles en vue notamment de la présentation de l'Émission, de l'activité de ITVSF et/ou d'une société du groupe auquel elle appartient et/ou de l'Éditeur, par reproduction sur tous supports et/ou par représentation publique dans tout marché, festival, manifestation de promotion et d'une manière générale, dans tout lieu public, y compris sous forme d'images arrêtées (captures d'écran) ou non, de photographies, etc. sur tous supports et par tous moyens de communication au public que ce soit en ligne ou non ;
- toutes exploitations secondaires et/ou dérivées des Éléments et/ou de l'Émission notamment aux fins de réalisation de tous produits et/ou services dérivés de l'Émission incluant sans que cette liste ne soit limitative, tous produits/services merchandising ; exploitations par voie télématique et téléphonique comprenant notamment les supports Audiotel, SMS, MMS, i mode, exploitation ON/OFF TV, services de personnalisation de mobiles (messages vocaux, téléchargements de logos), Wap, etc. et à destination de tout terminal fixe et/ou mobile ; jeux téléphoniques liés à l'Émission ;
- toutes exploitations de tout ou partie des Éléments et/ou de l'Émission en vue de sa présentation au public par la communication dans la presse (papier ou numérique), professionnelle ou non ; par la publication d'articles, de revues, de magazines ou autres ouvrages, etc. ; sur le site Internet dédié à l'Émission ;
- toutes exploitations des Éléments et/ou de l'Émission et de ses suites éventuelles via tous les nouveaux droits qui pourraient naître ou être reconnus à l'avenir, ou via toutes nouvelles technologies, utilisations, médias, versions, formes, formats, modes de transmission et méthodes de distribution, de diffusion, d'exposition ou de représentation nouveaux (et/ou modifiés) en cours de développement et qui continueront inévitablement à être développés à l'avenir, ce qui offrirait de nouvelles possibilités d'exploitation de l'Émission et de ses suites éventuelles ;
- toutes adaptations des Éléments comprenant notamment, mais sans s'y limiter, la réalisation de coupures, de montage, de dissociation ou association de sons et/ou d'images etc.

Je reconnais être pleinement conscient(e) et accepte que l'ensemble des droits concédés aux présentes ainsi que les exploitations envisagées par ITVSF, l'Éditeur et leurs cessionnaires, notamment, sur les nouveaux supports de communication (tels que les téléphones portables, PDA et/ou autres, etc.) nécessiteront entre autres des coupures, montages, reformatages et/ou recadrages des Éléments ainsi que d'autres modifications nécessitées, notamment, par des contraintes techniques et/ou graphiques.

Je suis informé(e) que toutes décisions de coupure, de montage, de suppression de plan, dissociation et/ou association de sons et/ou d'images relèvent de la seule décision éditoriale de ITVSF et/ou de l'Éditeur. Je comprends et j'accepte expressément que cette autorisation n'emporte pas l'obligation pour ITVSF et/ou l'Éditeur à organiser, produire, exploiter et/ou diffuser les Éléments et/ou l'Expérience et/ou l'Émission et renonce à tout recours, action et/ou réclamation à cet égard. De même, je comprends et accepte que je ne pourrai en aucune façon interdire, limiter ou intervenir d'une quelconque manière dans la réalisation, la production et/ou l'exploitation de l'Expérience et/ou de l'Émission.

Je suis par ailleurs informé(e) que le choix des dates et de la périodicité de diffusion de l'Émission relève de la seule décision éditoriale de ITVSF et/ou de l'Éditeur, étant précisé que la diffusion de l'Émission pourra avoir lieu plusieurs semaines ou mois après le tournage de l'Expérience et pourra faire l'objet de coupures et/ou d'incrustations du logo des exploitants cessionnaires (dont l'Éditeur) et/ou publicitaires. L'Émission pourra ainsi être précédée, interrompue ou suivie lors de son exploitation par la diffusion de messages publicitaires et/ou pourra être parrainée ou sponsorisée par des partenaires de l'Éditeur et/ou de ITVSF selon les règles et usages en vigueur. ITVSF et l'Éditeur ne sauraient être tenus pour responsable d'une absence (totale ou partielle) de production, diffusion et/ou d'exploitation de l'Expérience et/ou de l'Émission et, en conséquence, je renonce dès à présent à toute réclamation ou action à cet égard.

En ce qui concerne spécifiquement les images fixes (photographies) et/ou animées (vidéos) prises de moi-même lors de ma participation aux étapes de (pré-)sélection de l'Expérience, j'autorise expressément, sans réserve et à titre gracieux ITVSF, l'Éditeur et leurs cessionnaires à les exploiter dans le cadre de l'Émission et de ses exploitations telles que visées ci-dessus.

GARANTIES

Je déclare être l'auteur, le cas échéant, ou avoir obtenu l'ensemble des éventuels accords et autorisations nécessaires de personnes physiques ou morales (en ce compris d'administrations) bénéficiant de droits sur les Éléments, permettant ainsi l'exploitation paisible des Éléments et, le cas échéant, de l'Émission, sous les formes et sur les supports visés par la présente. Je garantis ainsi détenir l'ensemble des droits afférents aux Éléments, qu'ils soient attachés à la propriété intellectuelle, à la personnalité d'une personne tierce ou autre dont les attributs pourraient apparaître dans/sur les Éléments.

Je garantis n'avoir conclu aucune convention s'opposant à la présente autorisation de diffusion (notamment au titre d'une quelconque exclusivité) ni qu'aucune disposition réglementaire, statutaire, etc. liée à mes fonctions ou à mon activité professionnelle ne m'empêche de concéder valablement les droits et autorisations visés aux présentes et avoir fait mon affaire, le cas échéant, de l'obtention de toutes autorisations, de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires requises à ces fins, sous ma seule responsabilité. Je garantis être titulaire de l'ensemble des droits portant, le cas échéant, sur ma participation aux étapes de (pré-)sélection de l'Expérience et/ou à l'Expérience le cas échéant, ainsi que sur tous documents, photographies, vidéos, informations que je serais éventuellement amené(e) à

fournir dans le cadre de l'Appel à Candidatures et garantis leur exploitation paisible à ITVSF, l'Éditeur et leurs cessionnaires.

Je déclare par ailleurs savoir et accepter que la présente autorisation n'a ni pour objet ni pour effet de valider ma participation à l'Expérience, mais seulement d'encadrer la cession de droits relative à la phase de (pré-)sélection de l'Expérience.

DONNÉES PERSONNELLES ET SENSIBLES

Je reconnais être informé(e) qu'en vue de la prise en compte et de l'étude de ma participation à l'Appel à Candidatures et dans le cadre de la présente autorisation, des informations me concernant, nommées « **Données Personnelles** », en ce compris des données dites sensibles relatives à mon orientation sexuelle, mes opinions politiques, mes convictions religieuses, ma vie sentimentale et sexuelle, sont collectées, stockées et traitées par ITVSF ainsi que ses partenaires et/ou prestataires, conformément à la politique de confidentialité de ITVSF (ci-après la « **Politique de confidentialité** ») accessible à l'adresse : <https://itvstudiosfrance.fr/wp-content/uploads/2019/11/15-POLITIQUE-CONFIDENTIALITE-V.Clean-011019.pdf>.

Il est précisé que cette Politique de confidentialité présente **(i)** la façon dont ITVSF traite les Données Personnelles et **(ii)** l'ensemble des droits dont chaque personne dispose à l'égard de ses Données Personnelles.

Je suis informé(e) que mes Données Personnelles sont collectées, stockées et traitées en France et font l'objet de transferts à des partenaires (dont l'Éditeur), prestataires (dont l'Agence Origines) et/ou entités du groupe auquel ITVSF appartient, y compris situés hors de France, et ce, dans les conditions prévues par la Politique de confidentialité laquelle se conforme aux exigences légales en vigueur en la matière.

À cet égard, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures sont informées que leurs Données Personnelles seront notamment partagées avec l'Éditeur, et sont en conséquence invitées à consulter l'avis de confidentialité de l'Éditeur à l'adresse suivante : https://help.nflxext.com/legal/EEA_Talent_and_Crew_Privacy_Notice_FR.pdf.

Il est en outre rappelé qu'en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sous réserve des dispositions de l'article 80 de la loi de 1978 précitée, chaque personne dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement et, si applicable, à la portabilité de ses Données Personnelles, des droits de s'opposer ou de solliciter la limitation de leur traitement ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses Données Personnelles en cas de décès.

Ces droits peuvent être exercés :

- par courrier à : ITV Studios France – Direction juridique – 8 rue Heyrault – 92100 Boulogne-Billancourt
- par courriel à : mesdonnees@itv.com

Je suis également informé(e) du fait que je dispose du droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

DROIT APPLICABLE

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, attribution de juridiction est faite aux tribunaux français territorialement compétents, la loi applicable étant la loi française.